

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

<b>DELIBERATION</b> N°CP08/07/2022/3/ 13 <b>DOSSIER N°5224</b>	<b>COMMISSION</b> N° 3	CP - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET BÂTIMENTS
---	---------------------------	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT  
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

**RAPPORT : FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION DE POLICE, DE  
SIGNALISATION DIRECTIONNELLE, FOURNITURE DE SIGNALISATION  
TEMPORAIRE ET FOURNITURE DE SIGNALISATION PLASTIQUE POUR  
LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE**

**ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de  
l'Administration Générale**

Rapporteur : M. Franck FOULON



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU le Code de la Commande Publique,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport CP08/07/2022/3/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- prend acte de la fusion par voie d'absorption de la société SECURITE ET SIGNALISATION - SES NOUVELLE SAS par la société AXIMUM INDUSTRIE à laquelle sont apportés l'ensemble des actifs de la société absorbée. Cette modification est sans incidence financière pour le Département.

- autorise la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse à signer, au nom du Département, l'avenant n°1 au marché initial en cours pour le lot n°2, qui prend en compte ce changement.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**